



MAIRIE DE LAFRANÇAISE

(Tarn-et-Garonne)

Tél. 05 63 26 48 48
Fax 05 63 65 94 65

mairie@lafrancaise.fr
www.lafrancaise.fr

DECISION

2021-12

Objet : Assistance technique piscine municipale

Monsieur le Maire de Lafrançaise

Vu les articles L2122-22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 4 du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire pour traiter certaines affaires ;

Considérant la nécessité de passer une convention d'assistance technique pour la mise en service et le contrôle des équipements de traitement de la piscine municipale,

DECIDE

- De signer la convention d'assistance technique avec VEOLIA pour l'année 2021 pour un montant de 3 472,74€ dont les missions seront les suivantes :

- Mise en service des équipements de traitement avant l'ouverture de la piscine,
- Réalisation d'un contrôle bimensuel sur site de bon fonctionnement des appareils de mesure pendant la période d'ouverture de la piscine
- Mise hors service des équipements de traitement à la fermeture de la piscine
- Mise à disposition d'une astreinte 24h/24h et 7j/7
- Interventions curatives en urgence réalisées à la demande de la commune

- Que les interventions non comprises seront facturées sur un bordereau de prix différenciés,

- Que la date de prise d'effet est fixée pour l'année 2021.

Fait à Lafrançaise, le 7 avril 2021

Le Maire

T. DELBREIL

